
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 14 JANVIER 2019 - 19 HEURES

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 14 janvier 2019 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 11 janvier 2019, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2019-01-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2019-01-02

3. DIRECTION DE L'URBANISME – DIRECTEUR – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'embaucher madame Sophie Gendron à titre de directrice à la direction de l'urbanisme, en date du 11 février 2019, selon la classe 3a de la structure salariale du personnel d'encadrement et aux conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

2019-01-03

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Le document suivant est déposé au conseil :

- a) *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* – registre des déclarations 2018

5. VARIA

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2019-01-04

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 04;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 14 janvier 2019.

Tel que stipulé dans la *Loi sur les cités et villes*, je certifie avoir remis à la mairesse, en date du 15 janvier 2019, pour approbation, le procès-verbal des actes et délibérations du conseil contenant les règlements, les résolutions, les obligations et les contrats approuvés au cours de la présente séance.

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

En vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptés par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés et dont fait état ce procès-verbal.

Signé à Beloeil, ce _____

DIANE LAVOIE, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 28 janvier 2019.

Diane Lavoie, mairesse
Présidente d'assemblée

Alexandre Doucet-McDonald, greffier